



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 28 JANVIER 2026

OBJET : DOMAINE PRIVÉ – DIVISION ET CESSION

CHEMIN DU PUITS – PARCELLES SECTION BL

Autorisation de signature

N°2026_003

Date d'affichage de la liste des délibérations : **4 février 2026**

Date de transmission en Préfecture : **4 février 2026**

Date de mise en ligne : **4 février 2026**

Date de la convocation du Conseil municipal : **21 janvier 2026**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Bruno THUET**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Bruno THUET - Jean PETIT - Guy BOISSERIN - Béatrice VERDIER - Christine MARCILLIERE - Catherine PEREZ - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Alain GARDETTE - Laurence BEUGRAS - Christiane CONSTANT

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Anne-Claire ROUANET (à Christine MARCILLIERE) - Agnès BÉRAL (à Valérie GRILLON) - Nicolas KELEN (à Sébastien FRANÇOIS) - Béatrice DHENNIN (à Éric JACQUET) - Christophe GALLAY (à Bruno THUET) - Lionel CATRAIN (à Michèle EYMARD) - Florence RICHARD (à Marie DECHESNE) - Erwan LE SAUX (à Jean-Philippe GILLET) - Solange VENDITTELLI (à Laurence BEUGRAS) - Sylvie GUINET (à Alain GARDETTE)

Membre absent, excusé sans donner pouvoir :

Isabelle WEULERSSE

Membre absent, sans donner pouvoir :

Jean-Philippe SANTONI



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 28 JANVIER 2026

La déchetterie de Brignais a été construite en 1992 et elle est actuellement saturée. La compétence relative aux déchets des ménages et déchets assimilés appartient à la Communauté de Communes de la Vallée du Garon (CCVG) et est déléguée au Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères (SITOM) Sud-Rhône.

Afin de répondre aux besoins futurs de la population, le SITOM Sud Rhône envisage de construire un nouveau site. Après des recherches foncières auprès des communes de la CCG, une implantation à proximité de la déchetterie existante à Brignais a été envisagée.

Cette hypothèse a donné lieu à une étude sur le réaménagement global du secteur avec un objectif d'utilisation optimale des réserves foncières de la ville puisqu'elle est propriétaire d'environ 2 hectare de terrain dans le secteur. Les résultats provisoires de l'étude ont été présentés en commission générale le 28 novembre 2024.

L'étude a permis de projeter, en zone urbaine du PLU, la possibilité d'implantation d'une déchetterie sur un terrain d'environ 10 200 m² et le maintien d'environ 5400 m² dans le patrimoine communal entre le chemin du Puits et l'autoroute A 450. Le reste des biens conservés par la commune correspondent soit à la voirie, soit aux terrains en zone naturelle du PLU, soit aux terrains occupés par la déchetterie actuelle.

Les parcelles à céder sont cadastrées BL 60, BL 61, BL 62p, BL 63p, BL 173, BL 172p, BL 185, BL 184p, BL 187, BL 186 p, BL 189p, BL 188p, BL 201p, BL 182p pour une superficie globale d'environ 10 206 m². Elles correspondent à des terrains nus et ne sont pas affectées à l'usage direct du public ni à un service public. En application des articles L. 2111-1 et L. 2211-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, elles relèvent du domaine privé de la commune.

Les parcelles feront l'objet d'un plan de division et d'un procès-verbal de délimitation établis par le cabinet Arpenteurs, géomètre-expert. Ces documents détermineront également la superficie exacte du bien à céder. La commune déposera ensuite une déclaration préalable de division au titre de l'article R. 421-23 du Code de l'Urbanisme afin de détacher un lot à bâtir. Aucun travaux ni aménagement ne seront réalisés par la commune.

La cession sera réalisée au profit de la Communauté de Communes de la Vallée du Garon pour un montant de 1 026 000 €, montant compatible avec l'avis émis par le service du Domaine de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFiP).

Vu l'avis du Domaine en date du 12 mai 2025,

La commission n°3 « Transition écologique, urbanisme et aménagement » a vu le dossier le 21 janvier 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour

- APPROUVER la cession des parcelles BL 60, BL 61, BL 62p, BL 63p, BL 173, BL 172p, BL 185, BL 184p, BL 187, BL 186 p, BL 189p, BL 188p, BL 201p, BL 182p d'une superficie globale d'environ 10 206 m² au profit de la Communauté de Communes de la Vallée du Garon au prix de 1 026 000 €
- AUTORISER Monsieur le Maire ou, à défaut, l'adjoint délégué en l'absence de Monsieur le Maire, à déposer une déclaration préalable de division au titre du Code de l'Urbanisme



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 28 JANVIER 2026

- AUTORISER Monsieur le Maire ou, à défaut, l'adjoint délégué en l'absence de Monsieur le Maire, à signer la promesse de vente et l'acte authentique relatifs à cette cession, et plus généralement tout document afférent à ce dossier
- DIRE que les recettes correspondantes seront créditées au chapitre 024 – compte 024 du budget principal de la commune – exercice 2026

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire

Bruno THUET

Pour copie conforme

Le Maire

Serge BÉRARD

